

Renvois aux comités de diverses adresses et pétitions, lors de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvois aux comités de diverses adresses et pétitions, lors de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 205;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16867_t1_0205_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Citoyens représentans,

Les canonniers de la commune de Valenciennes, glorieux d'avoir obtenu de votre comité de Salut public la faveur de coopérer, avec leurs frères de l'armée de Sambre et Meuse, à chasser du territoire de la République les satellites atroces des tyrans coalisés, dignes en tout d'être les agens de la férocité et leurs maîtres. Oui, citoyens législateurs, ils sont entrés et sortis de nos foyers la torche à la main. C'est à vos immortels travaux que nos concitoyens doivent une seconde fois la liberté et le bonheur. Pénétrés de reconnaissance nous nous empressons de vous témoigner l'expression de nos vœux, de nos sentimens, et à vous assurer de notre inviolable attachement à la République.

Nous les avons vus, ces vils esclaves, autrefois si orgueilleux, défiler devant nous, et déposer ignominieusement leurs armes à nos pieds; nous avons rencontré parmi eux plusieurs lâches émigrés que nous avons fait arrêter. Nous nous occupons sans relâche à purger notre commune de ces ramas impurs de traîtres et de contre-révolutionnaires que nous livrons sans partialité à toute la sévérité des lois, qui bientôt nous en feront justice. Notre étude, nos desirs sont maintenant de rétablir dans nos foyers la félicité qui en étoit bannie depuis plus d'un an, de faire respecter, aimer vos décrets et bénir la Convention. Nous voyons avec plaisir nos vœux s'accomplir, et déjà l'un et l'autre sont au fond des cœurs de nos braves concitoyens; et bientôt on ne trouvera plus chez nous que des frères et des amis. Citoyens législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez consolidé notre liberté, détruit les tyrans et affermi pour jamais l'unité, l'indivisibilité de notre République sur des bases inébranlables. Nous jurons de lui être fidèles; nous jurons d'exterminer jusqu'au dernier de ses ennemis, et de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité.

Vive la République!

37

Plusieurs autres adresses et pétitions dont la lecture a été faite à la Convention nationale ont simplement été renvoyées aux comités qu'elles concernent (65).

L'Assemblée entend un grand nombre de pétitionnaires : leurs pétitions sont renvoyées aux comités qu'elles concernent.

On lit un grand nombre d'adresses qui remercient la Convention d'avoir fondé le règne de la justice.

L'Assemblée ordonne l'insertion de ces adresses au Bulletin (66).

La Convention nationale, sur la lecture faite

de la pétition de Guillaume Cane, arrêté par la commune de Tours comme étranger, qui réclame sa liberté, renvoie la dite pétition au comité de Sûreté générale pour statuer s'il y a lieu (67).

38

Etat des dons patriotiques du 1^{er} au 10 vendémiaire inclusivement (68).

Du 1^{er}

Les volontaires de la garde citoyenne de Vedette-Républicaine [Philippeville] ont fait déposer, pour les frais de la guerre, la somme de 1 800 L en assignats.

Les membres composant la société populaire de Lorgues, district du Luc, département du Var, ont envoyé en un bon de la poste 94 livres 19 sols 6 deniers en espèces.

Une boîte venant de Saint-Hilaire, par Caen, contenoit 253 L, dont 12 L en numéraire, le reste en assignats.

Plus, une épaulette, une contre-épaulette, en or.

Le représentant du peuple Fousiedoire a envoyé, de la part des Strasbourgeois, 4 232 L 15 sols en un bon de la poste, pour aider à la construction d'un vaisseau.

Les corps constitués de la commune de Franciade ont déposé, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 827 L en assignats.

Du 2

Le citoyen Dufour, chef du troisième bataillon de l'Yonne, a donné, pour les frais de la guerre, une pièce d'or de 48 L, et quatre écus de 6 L.

Les directeurs du spectacle de Commune-Affranchie ont envoyé, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de mille L en assignats.

Le premier secrétaire de l'interprête de la République en Suisse a envoyé, pour secourir les veuves et les enfans des braves défenseurs de la République, la somme de 1 600 L en une lettre de change sur Fremont-Lefebvre, rue Saint-Denis, à la Coquille d'Or.

Du 3

Le comité révolutionnaire de Confolens [Charente] a envoyé une décoration militaire.

Du 4

Les administrateurs du district d'Argenton [Indre] ont envoyé, de la part de la

(65) P.-V., XLVI, 213.

(66) *Moniteur*, XXII, 128; *Débats*, n° 740.

(67) C 320, pl. 1330, p. 8. Décret anonyme selon C* II 21, p. 4.

(68) P.-V., XLVI, 213-218.